

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA COLLECTE PROMOD REPRISE EN BOUTIQUE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après, les « CGU ») sont établies par la société PROMOD, Société par actions simplifiée au capital social de 11 745 500 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 685 420 606, ayant son siège social au Chemin du Verseau – 59700 Marcq-en-Baroeul, (ci-après « PROMOD »).

Elles s'adressent à tout particulier, client (ci-après le « Client ») de la société PROMOD (ci-après « PROMOD »), désireux de bénéficier du service de collecte de produits textiles (ci-après le « Service ») dans les boutiques PROMOD. Les modalités de ce service sont présentées par l'intermédiaire d'une rubrique « reprise » intégrée aux propres site internet et application mobile PROMOD.

**Le Service proposé ne concerne que la collecte de vêtements femme (pas de chaussures, d'accessoires, de lingerie ou d'articles de sport).**

Le Service consiste en la possibilité, sous réserve du respect de certaines conditions, de déposer gratuitement, en caisse, dans les boutiques Promod participantes listées à l'adresse suivante <https://www.promod.fr/fr-fr/promod-reprise-lpblt69201f2dcf493d71/> des vêtements femme de seconde main afin d'obtenir un bon d'achat (ci-après la « Récompense »).

## 1. OBJET DES CGU

Les présentes CGU visent à définir les conditions d'utilisation du Service proposé par PROMOD à ses Clients qui souhaitent se séparer de leurs vêtements femme (pas de chaussures, d'accessoires, de bijoux, de lingerie, de maillots de bain ou d'articles de sport) en bon état en les déposant en boutique, en vue d'obtenir la Récompense (un bon d'achat).

## 2. ACCEPTATION DES CGU

Tout Client souhaitant réaliser un dépôt d'articles en boutique PROMOD déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions générales d'utilisation par l'intermédiaire d'une rubrique « reprise » intégrée aux propres site internet et application mobile PROMOD.

Les dites CGU sont tenues à disposition du Client directement en boutique.

L'acceptation des CGU se matérialise par le consentement exprès du Client lors de la communication à une conseillère de mode en boutique de ses informations personnelles. Le dépôt des articles en magasin constituera l'accord exprès du Client.

Le Client s'engage à lire attentivement les présentes CGU avant validation du dépôt de ses articles en boutique.

### **3. CHAMP D'APPLICATION DES CGU**

Les présentes CGU s'appliquent à tous les vêtements femme (pas de chaussures, d'accessoires, de lingerie ou d'articles de sport) déposés dans nos boutiques Promod participantes.

Le service proposé est réservé aux particuliers majeurs qui agissent à des fins non-professionnelles. En tout état de cause, il est entendu que PROMOD s'adresse à des Clients exclusivement « consommateurs » telle que cette notion est définie par l'article liminaire du Code de la consommation.

Les CGU applicables sont celles en vigueur le jour du dépôt en boutique par le Client qui reconnaît avoir la pleine capacité à s'engager au titre des présentes CGU.

PROMOD se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, en tout ou partie, les CGU. Les Clients sont invités à consulter régulièrement les CGU afin de prendre connaissance des changements éventuels effectués.

### **4. LE SERVICE COLLECTE-VETEMENTS**

#### **4.1 Conditions d'accès au service**

Le service est accessible dans toutes les boutiques PROMOD listées à l'adresse suivante <https://www.promod.fr/fr-fr/promod-reprise--lpblt69201f2dcf493d71/> et de manière ponctuelle dans toutes les boutiques Promod en France.

En utilisant le Service, le Client déclare :

- Être majeur ;
- Être une personne physique agissant en qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation et ne pas utiliser le Service en qualité de professionnel ou de non-professionnel au sens de la disposition précitée. Il est rappelé aux Clients que toute pratique consistant pour un professionnel à se faire passer pour un non professionnel ou un consommateur constitue une pratique commerciale trompeuse sanctionnée par les tribunaux français jusqu'à 300.000 euros d'amendes et 2 ans d'emprisonnement ;
- Que les informations communiquées à la conseillère lors du dépôt sont fiables et correctes. Ces informations seront communiquées par le Client sous sa seule responsabilité.

Afin de pouvoir obtenir la Récompense, le Client accepte sans réserve les CGU et s'engage à les respecter.

#### **4.2 Offre de service**

A titre liminaire, PROMOD s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir aux Clients le meilleur Service possible.

Le service proposé est un service de collecte de produits textiles de seconde main (vêtements femme exclusivement hors chaussures, accessoires, bijoux, lingerie maillots de bain et articles de sport) dans les boutiques PROMOD. Le Client qui en fait la demande pourra obtenir la traçabilité totale du devenir des vêtements collectés en adressant une demande en ce sens à l'un des moyens de contact mentionnés à l'article 8 « ASSISTANCE PROMOD ». En revanche, la traçabilité des vêtements collectés non conformes à ladite Charte qualité ne peut être établie ; ces vêtements sont soit donnés à des associations, soit destinés à différentes opérations de recyclage, au choix de PROMOD.

En contrepartie du dépôt de vêtements en boutique, et si lesdits vêtements respectent les critères d'éligibilité définis à l'article 4.4 ci-dessous, le Client pourra bénéficier de la Récompense telle que définie à l'article 5 ci-dessous (un bon d'achat).

**Le Client reconnaît expressément que tout dépôt est définitif. Une fois les vêtements déposés en boutique, ils ne pourront plus être récupérés et ceci quelqu'en soit leur devenir.**

### **4.3 Processus de collecte**

Le processus de collecte est le suivant :

- Le Client prend d'abord connaissance, sur le Site internet par l'intermédiaire d'une rubrique « reprise » intégrée aux propres site internet et application mobile PROMOD, du processus de collecte et des critères d'éligibilité à respecter pour obtenir la Récompense
- Il se rend ensuite en boutique avec au minimum 5 articles (vêtements femme exclusivement hors chaussures, accessoires, bijoux, lingerie maillots de bain et articles de sport). A noter également que seul 15 articles maximum peuvent être déposés par jour. A l'arrivée en boutique, il s'adresse à un membre de l'équipe pour enregistrer son dépôt qui vérifie et valide en premier lieu la conformité des articles définis à l'article 4.4 ci-dessous qui détermine la possibilité pour le Client de bénéficier d'une Récompense tous les 5 articles déposés conformes tel que défini à l'article 5 ci-dessous (un bon d'achat).
- Un formulaire de collecte est rempli par la conseillère, pour cela il devra fournir les informations suivantes
  - son nom et prénom ;
  - son adresse e-mail ;

La validation de ce formulaire auprès de la conseillère vaut acceptation des conditions générales d'utilisation.

Les produits issus de la collecte seront ensuite envoyés par PROMOD au dépôt pour un contrôle complémentaire et un ré-étiquetage dans l'objectif d'une remise en vente, notamment via les Corners de Revente Seconde Vie Promod. Ce second contrôle n'enlève en aucun cas le droit au client de bénéficier de la récompense attribuée lors du contrôle des articles en boutique. Il permet uniquement le ré aigillage de certains articles non conforme en filière de recyclage, valorisation énergétique ou don à des associations.

### **4.4 Eligibilité à la Récompense**

Les vêtements déposés par le Client en boutique Promod ne doivent contenir que des vêtements femme (pas de chaussures, d'accessoires, de lingerie, d'articles de sport) et doivent répondre aux critères d'éligibilité suivants :

#### **a. Qualité des vêtements**

Les vêtements femme collectés doivent répondre à la charte qualité annexée aux présentes CGU. Ceux-ci doivent être en excellent état, lavés, repassés, de marque (pas de contrefaçon, ni de « fait maison ») et toujours contenir les étiquettes de la marque.

#### **b. Quantité de vêtements**

Le nombre minimum de vêtements femme qui doit être déposé en boutique est fixé à cinq (5). Un nombre maximum de quinze (15) produits par jour est fixé. Au-delà, il est nécessaire de déposer en plusieurs fois.

**L'appréciation du respect des critères d'éligibilité et plus particulièrement de la Charte qualité est à la seule discrétion des équipes magasin de Promod. En conséquence, si les vêtements du Client sont en tout ou partie refusés, PROMOD n'aura pas à justifier sa décision de refus, ce que le Client reconnaît et accepte expressément. Bien qu'un second contrôle soit établi par PROMOD après la collecte en boutique, le client ne peut en aucun cas revenir sur la cession de propriété de ce bien et sa récompense lui reste attribuée.**

## 5. RECOMPENSE

Après contrôle des articles par l'équipe de la boutique PROMOD, le client se voit attribué une récompense tous les 5 vêtements femme acceptés répondant au critère d'éligibilité. (5 vêtements répondant aux critères = 1 récompense) Soit un maximum de 3 récompenses par jour attribué par client (15 produits maximum acceptés par jour).

Le Client se verra attribuer **un bon d'achat d'une valeur fixe de huit euros (8 €) à valoir sur un achat d'un montant minimum de quarante euros (40 €)**, valable en magasin PROMOD en France Métropolitaine (hors corners et Promod Stock), Belgique ou Luxembourg ainsi que sur le site internet [www.promod.fr](http://www.promod.fr), uniquement sur les articles PROMOD (hors articles soldés ou décotés, hors bijoux, adhésion au programme de fidélité, retouches, achat de charte-cadeau ou frais de port).

Ce bon d'achat est valable au minimum deux (2) mois et jusqu'à la date indiquée dans l'e-mail d'envoi du bon d'achat. Ce bon est envoyé et utilisable dès la validation du dépôt en boutique soit le jour même du dépôt récompensé.

Il n'est ni cumulable, ni remboursable, ni sécable, ni échangeable contre des espèces et n'est pas remplacé en cas de perte ou de vol.

Le dépôt des vêtements entraîne le transfert irréversible de propriété au profit de PROMOD et le Client ne peut prétendre dans ce cas à aucune autre indemnisation ou récompense que la contrepartie proposée par PROMOD (le bon d'achat).

Tout vêtement accepté en boutique se verra offrir une seconde vie via en priorité la revente, notamment dans les corners de Revente Promod et le cas échéant en filière de recyclage, valorisation énergétique ou don.

## 6. DONNEES PERSONNELLES

Pour l'utilisation du Service, les données à caractère personnel saisies et traitées sont les suivantes : nom, prénom, e-mail

### 6.1 Responsabilité de PROMOD

PROMOD est responsable de traitement pour le traitement suivant : émission de la Récompense.

A ce titre, et conformément à l'article 26 du RGPD, les Parties ont organisé dans un accord leur responsabilité conjointe dont les grandes lignes sont reproduites ici :

- PROMOD récupère la demande d'émission de la Récompense contenant notamment les nom, prénom, adresse e-mail du Client correspondant à ladite demande. La Récompense émise par PROMOD sera ensuite communiquée par e-mail au Client.
- PROMOD est chargé d'apporter aux Clients les informations sur le traitement de leurs données personnelles, notamment au sein du présent article ;
- PROMOD est désigné point de contact pour les demandes d'exercice des droits des Clients ;
- En cas de violation de données personnelles, PROMOD prendra les mesures nécessaires pour limiter le risque d'atteinte aux droits et liberté de la personne concernée et pour notifier conjointement à l'autorité de contrôle et aux personnes concernées la violation en application de la réglementation en matière de données personnelles.

## **6.2 Responsabilité de traitement distincte**

En dehors du traitement visé par l'article 6.1, PROMOD agit en tant que responsable de traitement des données personnelles des Clients traitées dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre du Contrat.

Les données personnelles du Client permettent également à PROMOD de réaliser ou de faire réaliser toute étude ou analyse correspondante, afin de répondre au mieux aux besoins du Client, notamment dans le cadre d'une demande auprès de son service clients.

Pour la collecte des données et l'envoi de la Récompense PROMOS est l'unique responsable de traitement, tout comme pour l'envoi de ses propres communications électroniques.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés), Le Client dont les données à caractère personnel sont traitées bénéficie des droits d'accès, de rectification, de mise à jour, de portabilité, d'effacement des informations qui le concernent ainsi qu'un droit à la limitation du traitement. Le Client peut aussi, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant, sans motif et sans frais.

Le Client peut également définir le sort de ses données après sa mort et choisir que ses données soient ou non, communiquées à un tiers qu'il aura préalablement désigné.

Le Client peut exercer ses droits auprès de PROMOD par courriel à [privacy@promod.fr](mailto:privacy@promod.fr) ou par courrier à PROMOD – DPO – Chemin du Verseau 59700 Marcq-en-Baroeul.

Le Client dispose également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

## **7. RESPONSABILITE ET CAS DE FORCE MAJEURE**

### **7.1 Responsabilité du Client**

Le Client s'engage à respecter strictement les obligations découlant des CGU ainsi que la réglementation en vigueur.

### **7.2 Responsabilité de PROMOD**

La responsabilité de PROMOD ne pourra être recherchée en cas de suspension du service quelle qu'en soit la durée. La responsabilité de PROMOD ne saurait être engagée pour tous les inconvénients et dommages inhérents à l'utilisation d'internet notamment en cas d'impossibilité d'accéder temporairement aux systèmes d'enregistrement des dépôts en boutique, pour des opérations de maintenance technique, en cas de dysfonctionnement ou d'interruptions des réseaux de transmission, en cas d'attaques virales, intrusion illicite des services par un Client ou par un tiers, en cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite des services par un Client ou par un tiers, en cas de non-respect des présentes CGU imputable aux Clients, en cas de retard ou d'inexécution de ses obligations lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure, en cas de cause étrangère.

### **7.3 Force majeure**

La responsabilité de PROMOD ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGU découle d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de survenance d'un des événements susvisés, PROMOD s'efforcera d'informer le Client dès que possible.

## **8. ASSISTANCE PROMOD**

PROMOD met à la disposition des Clients une Assistance téléphonique au numéro suivant : 03.20.01.14.03 (numéro non surtaxé), disponible du lundi au vendredi de 10h00 à 17h30 (hors jours fériés).

Toute réclamation écrite du Client devra être transmise :

- Par courrier à : PROMOD, Service Clients, Chemin du Verseau 59700 Marcq-en-Baroeul, ou
- Par courriel à : [service@promod.fr](mailto:service@promod.fr).

## **9. VALIDITE DES CGU**

Si l'une quelconque des stipulations des CGU venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients à méconnaître les présentes CGU.

## **10. DISPOSITIONS GENERALES**

Le fait que PROMOD ou un Client n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des CGU, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes.

## **11. REGLEMENT DES LITIGES**

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES SONT SOUMISES A LA LOI FRANÇAISE ET LES LITIGES SUSCEPTIBLES D'INTERVENIR RELEVANT DES JURIDICTIONS FRANÇAISES.

Dans l'hypothèse où un litige naîtrait de la présente relation contractuelle, les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à rechercher une solution amiable.

Pour se faire, le Client est invité à adresser un courriel à [service@promod.fr](mailto:service@promod.fr) ou à appeler le 03.20.01.14.03 (appel non surtaxé) de 10h00 à 17h30.

PROMOD s'efforcera de trouver une solution amiable pour les litiges éventuels pouvant intervenir lors de l'utilisation du Service. Conformément à la législation en vigueur, le Client est informé qu'il a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement d'un litige.

En application de l'article L. 616-1 du Code de la consommation, PROMOD communique au consommateur les coordonnées du médiateur de la consommation dont il relève. Le Client peut ainsi contacter le médiateur suivant :

## **SAS MEDIATION SOLUTION**

222 chemin de la bergerie - 01800 Saint Jean de Niost

[contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

Au niveau national, le Client peut formuler sa déclaration en se rendant sur le site suivant :  
<https://signal.conso.gouv.fr/>

Au niveau européen, le Client est invité à se rendre sur la plateforme de règlement en ligne des litiges suivante :  
<https://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

A défaut d'accord amiable entre les Parties à l'issue d'une de ces procédures, le litige sera soumis aux tribunaux français, le tribunal compétent sera celui du défendeur sauf disposition légale contraire.

## **12. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tous les éléments du Site internet accessible directement via la rubrique « collecte » intégrée aux propres site internet et application mobile PROMOD, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques et des brevets. Leur utilisation sans l'autorisation préalable et écrite de PROMOD est susceptible de constituer une contrefaçon et de donner lieu à des poursuites. L'acceptation des présentes CGU vaut reconnaissance par le Client des droits de propriété intellectuelle de PROMOD.

En se connectant sur le Site internet, le Client s'interdit de copier ou télécharger tout ou partie de son contenu, sauf autorisation préalable et expresse de PROMOD.

Sont notamment interdits : l'extraction, la réutilisation le stockage, la reproduction, la représentation ou la conservation de parties quantitativement ou qualitativement substantielles du Site internet, sous quelque forme que ce soit, est interdite au titre des droits du producteur de bases de données, et sauf autorisation préalable écrite du directeur de la publication.

Tout lien hypertexte renvoyant sur le Site internet et utilisant la technique du framing et/ou du in-line linking est formellement interdit. PROMOD se réserve le droit d'interdire tout lien émanant d'un site dont le contenu lui paraîtrait inapproprié, sans que cette interdiction ne soit susceptible d'engager sa responsabilité à quelque titre que ce soit.

PROMOD accorde une licence personnelle, non-exclusive et non cessible au Client l'autorisant à utiliser le Site internet et les informations qu'ils contiennent conformément aux présentes CGU.

Toute autre exploitation dudit Site internet ainsi que de ses contenus est exclue du domaine de la présente licence et ne pourra être effectuée sans l'autorisation préalable expresse de PROMOD.

# ANNEXE

## CHARTRE QUALITE

Les vêtements collectés doivent être des vêtements de prêt-à-porter féminin, au nombre minimum de cinq (5), et répondre aux critères de qualité et conformité suivants :

Étiquette Marque	<b>Obligatoire</b>
Étiquette Taille	<b>Pas obligatoire</b>
Étiquette Composition	<b>Pas obligatoire</b>
Propreté, Tache(s)	<b>Vêtement propre, pas de tache</b> – Tolérance pour une petite tache ou petite salissure selon la marque et l'emplacement (peu visible) et la dimension
Odeur	<b>Pas de vêtement malodorant</b>
Usure	<b>Légère usure visible sur des zones restreintes</b>
Forme	<b>Pas de déformation</b>
Délavage Couleur	<b>Pas de délavage visible</b> – Tolérance pour un vêtement dont le délavage est d'origine
Boulochage	<b>Très léger boulochage sur zone limitée</b> – A reprendre à l'aide d'un rase bouloches
Trou(s)	<b>Pas de trous visibles</b> intérieur et extérieur
Zip(s)	<b>Fonctionnels, couleur / vernis intact pour tous les zips</b> – Tolérance selon l'emplacement et selon la marque et la catégorie
Bouton(s)	<b>Présents et fonctionnels, couleur / vernis intact pour tous les boutons</b> – Tolérance selon l'emplacement, l'état fonctionnel et esthétique et selon la marque et la catégorie
Imprimé(s)	<b>Légère usure de l'imprimé toléré</b> selon la taille de l'imprimé, l'emplacement, la marque et l'aspect global du vêtement
Motif	<b>Défaut toléré</b> selon l'emplacement, la marque et la catégorie
Couture	<b>Défaut de couture toléré</b> selon l'importance, l'emplacement, la marque et la catégorie
Fils de couture	<b>Tolérance de finition de couture imparfaite</b>
Fils tirés	<b>Tolérance si cela n'affecte pas l'aspect du vêtement</b> – Si possible à passer à l'envers du vêtement ou à occuper si cela n'abîme pas la maille
Tendance / Fashion	<b>Design d'actualité</b> – Collection et coupe récente Tolérance pour le style vintage pointu / recherché
Modification / Personnalisation	<b>Pas de tolérance</b>

Catégories non reprises

- **Linge de Maison**
- **Uniformes**
- **Vêtements de travail**
- **Sous-vêtements**
- **Maillots de bain adulte**
- **Articles de sport**
- **Accessoires mode**
- **Bijoux**
- **Vêtements enfants même taille 14 ou 16 ans.**
- **Chaussures**

Marques non reprises

- **Shein**
- **Primark**
- **Temu**
- **Romwe**
- **Tissaia**
- **Forever 21**
- **New Look**
- **Topshop**
- **Boohoo**
- **M&S Mode**